



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3612

Approbation d'une convention cadre entre la Ville de Lyon - Auditorium-Orchestre national de Lyon et la société Bellevue SAS pour l'organisation des concerts du 2 décembre 2017 et du 18 mars 2018 dans la salle du Radiant-Bellevue

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 29 JANVIER 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 22 JANVIER 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 FEVRIER 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 7 FEVRIER 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme BERRA (pouvoir à M. GUILLAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : Mme MADELEINE

2018/3612 - APPROBATION D'UNE CONVENTION CADRE ENTRE LA VILLE DE LYON - AUDITORIUM-ORCHESTRE NATIONAL DE LYON ET LA SOCIETE BELLEVUE SAS POUR L'ORGANISATION DES CONCERTS DU 2 DECEMBRE 2017 ET DU 18 MARS 2018 DANS LA SALLE DU RADIANT-BELLEVUE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 12 janvier 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Avec 274 000 spectateurs sur la saison 2016-2017 et plus de 200 ouvertures au public par an, l'Auditorium-orchestre national de Lyon a développé une programmation artistique d'excellence dans divers domaines de production et de diffusion musicale.

Il s'associe régulièrement à d'autres institutions pour favoriser une diffusion de la musique la plus large et diversifiée possible.

Le Radiant-Bellevue est un équipement culturel municipal de la Ville de Caluire et Cuire qui en est son principal partenaire financier. Le Club Bellevue poursuit son ascension et propose aujourd'hui les artistes de demain.

A l'occasion de la saison 2017-2018, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon organise en partenariat avec la société SAS Bellevue dans la salle du Radiant Bellevue, les concerts suivants :

- le 2 décembre 2017 à 20h30 : Soulful Christmas ;
- le 18 mars 2018 à 20h30 : Comptines cuivrées.

Ces concerts auront lieu dans la salle du Radiant-Bellevue à Caluire.

L'Auditorium-Orchestre national de Lyon s'assure de la venue des artistes et de leur rémunération, des frais de voyage, du transport des instruments de musique et des droits d'auteur.

Le Radiant-Bellevue met à disposition le lieu en ordre de marche et en assure le service général. Il s'assure de l'organisation du catering et des repas des artistes et du personnel technique de l'Auditorium, des loges des artistes.

La communication et la billetterie relatives à ces deux concerts seront assurées conjointement.

Pour l'organisation de chaque concert, les dépenses prises en charge par la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon sont plafonnées comme suit :

Date du concert	Montant maximal des dépenses autorisées
2 décembre 2017	2649.20 €
18 mars 2018	4202 €

Pour ces concerts, les tarifs proposés sont les suivants :

- Soulful Christmas le 2 décembre 2017
 - Tarif Plein : 16 €/ Tarif Abonné : 13 €/ Tarif Réduit : 8 €
- Comptine cuivrées le 18 mars 2018
 - Adultes : Tarif Plein : 16 €/ Tarif Abonné : 13€/ Tarif Réduit : 8 €;
 - Enfant : Tarif unique : 5 €

Les recettes de billetterie seront réparties entre les parties de la façon suivante :

- 70 % pour l'Auditorium – Orchestre national de Lyon,
- 30 % pour le Radiant-Bellevue

Elles seront partagées sur la base d'un état liquidatif précis des recettes de billetterie.

La convention cadre jointe au présent rapport détaille les modalités de cette coréalisation.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

1- La convention cadre de coréalisation susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et la société SAS Bellevue est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et les documents correspondants.

3- Les dépenses seront imputées au chapitre 011 du budget annexe 07.

4- Les recettes seront imputées au chapitre 70.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER